



DECLARATION SUR LES ATTEINTES A L'INDEPENDANCE DU BARREAU ET DE LA JUSTICE EN RCA

L'UNION PANAFRICAINNE DES AVOCATS

SUIT avec une attention particulière les développements relatifs à l'actualité de la modification constitutionnelle en République Centrafricaine,

A APPRIS avec indignation les attaques proférées contre le Barreau et l'Institution judiciaire,

CONDAMNE avec véhémence les menaces de mort faites à Me MANGUERKA et au Bâtonnier Emile BIZON par le coordonnateur d'un mouvement qui se réclame proche du pouvoir exécutif et dont les membres ont fait irruption au siège de la Cour constitutionnelle pour proférer des menaces, intimidations et injures à l'endroit des Hauts Magistrats, dont notamment la Présidente, Daniel DARLAN,

DENONCE les termes extrêmement menaçants du communiqué de presse n°53/22 signé le 20 septembre 2022 par le nommé, Blaise Didacien KOSSIMATCHI, coordonnateur de la Galaxie Nationale qui appelle à un soulèvement populaire contre le Barreau et diverses Organisations de la société civile,

APPORTE son entier soutien au Barreau, à son Bâtonnier et à l'ensemble des membres de l'Institution judiciaire,

SALUE le courage, la dignité et le sens du devoir des membres de la Cour constitutionnelle qui sont allés au bout de leur saisine en rendant la décision n°009/CC/22 du 23 septembre 2022,

RAPPELLE que l'indépendance du Barreau et de la justice constitue une garantie fondamentale de l'état de droit,

EXIGE l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les menaces de mort et sur l'outrage à l'institution judiciaire sus évoqués,

INVITE le pouvoir exécutif à assurer la sécurité des acteurs de la chaîne judiciaire, à respecter les décisions de justice et les engagements internationaux du pays relatifs à l'état de droit.

Le 26 septembre 2022